



suresnes • fr

Formation
Générale
DU 1^{ER} AU
8 AVRIL

ENVIE D'ÊTRE
ANIMATEUR ?

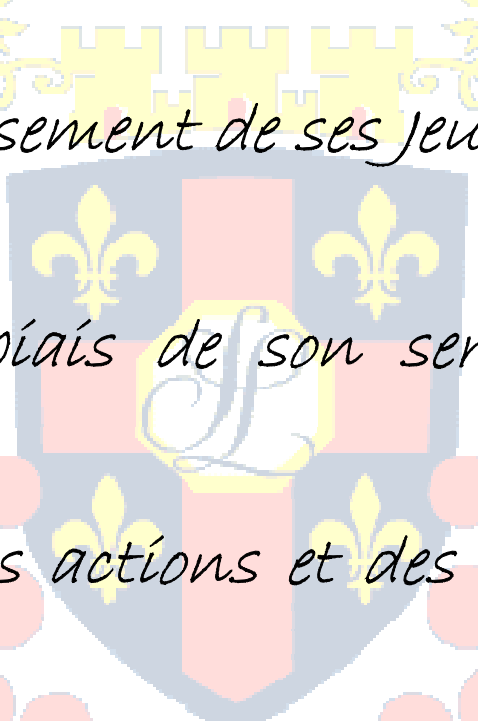
OBJECTIF
BABFA

MON PARCOURS DE FORMATION

L'espace jeuneS - 6 allée des Maraîchers
01 41 18 15 25 - suresnesanimation.net



L'esprit
d'initiative

The coat of arms of Suresnes is centered in the background. It features a shield with a red and blue checkered pattern, a central gold letter 'S', and two gold fleur-de-lis on either side. Above the shield is a gold crown, and the shield is surrounded by gold grapevines and clusters of red grapes.

*La ville de Suresnes est attentive au bien-être
et à l'épanouissement de ses jeunes. Elle met en
place par le biais de son service jeunesse -
Animation des actions et des dispositifs pour
favoriser l'autonomie et l'initiative des jeunes.*

Le dispositif « Objectif BAFA » en fait partie.

Cher lecteur,

Ce livret contient toutes les informations nécessaires pour suivre la formation BAFA proposée par la ville de Suresnes et ses partenaires.



Prenez le temps de le lire attentivement si vous souhaitez vous inscrire à cette formation.

Sommaire

Qu'est-ce que le B.A.F.A. ?.....	5
Le dispositif « Objectif BAFA »	7
Conditions de participation	8
Calendrier des démarches.....	9
Détails des démarches.....	10
Charte d'engagement	13
Les organisateurs	14
Notes personnelles.....	15

Qu'est-ce que le B.A.F.A. ?

Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (B.A.F.A.) permet d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs (plus généralement appelés colos/centres de vacances, classes transplantées et centres de loisirs).

Ces accueils ont vocation à offrir aux enfants et aux jeunes des activités éducatives adaptées à leurs besoins, durant les temps de loisirs et de vacances.

Les organisateurs de ces accueils sont en majorité des associations, des mairies ou des comités d'entreprise. Ils peuvent être également des sociétés commerciales ou des particuliers.

La formation préparant à l'obtention de ce brevet a pour objectifs :

1° De préparer l'animateur à exercer les fonctions suivantes :

- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances aux conduites addictives ou aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité ;
- Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs ;
- Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs ;
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités ;
- Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

2° D'accompagner l'animateur vers le développement d'aptitudes lui permettant de :

- Transmettre et de faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité ;
- Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif ;
- Construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective, et de veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination ;
- Apporter, le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés.

Condition d'inscription

Il faut avoir 17 ans minimum au 1er jour de la formation

Parcours de formation

Pour obtenir le BAFA, vous devez suivre deux sessions de formation théorique et un stage pratique qui se déroulent obligatoirement dans l'ordre suivant :

- **Une session de formation générale**, qui vous permet d'acquérir les notions de bases pour assurer les fonctions d'animation (d'une durée d'au moins **8 jours**, en internat ou en externat, cette session se déroule en continu ou en discontinu, en 2 parties au plus, sur une période n'excédant pas 1 mois).
- **Un stage pratique**, qui vous permet la mise en œuvre des acquis et l'expérimentation (14 jours effectifs minimum : soit 1 ou 2 séjours, soit en accueil de loisirs agréé en continu/discontinu). Il doit être effectué dans les 18 mois qui suivent la formation générale. L'animateur stagiaire peut être indemnisé, mais il n'y a pas d'obligation pour l'employeur.
- **Une session d'approfondissement** (de 6 jours minimum) pour vous permettre d'approfondir vos connaissances sur un public précis ou une activité ou **session de qualification** (de 8 jours minimum) pour avoir une compétence technique dans une activité spécifique afin de postuler dans des séjours thématiques.

La durée totale de la formation ne peut excéder 30 mois sous peine de perdre le bénéfice des éléments déjà acquis.

Le dispositif « Objectif BAFA »

Présentation

La formule « Objectif BAFA » proposée par la Ville de Suresnes s'inscrit bien dans le cadre d'un cursus BAFA composé de trois stages mais elle concerne uniquement **la Formation Générale et éventuellement le stage pratique.**

La formation durera 8 jours (en internat), suivis de trois journées complémentaires (en externat à Suresnes), entre le **samedi 1er et le mercredi 12 avril 2017.**

La ville de Suresnes ainsi que la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine participent :

- au coût de la formation,
- au trajet aller-retour pour se rendre au lieu de formation,
- à l'organisation de l'immersion de 3 jours dans un des accueils de loisirs de la ville.

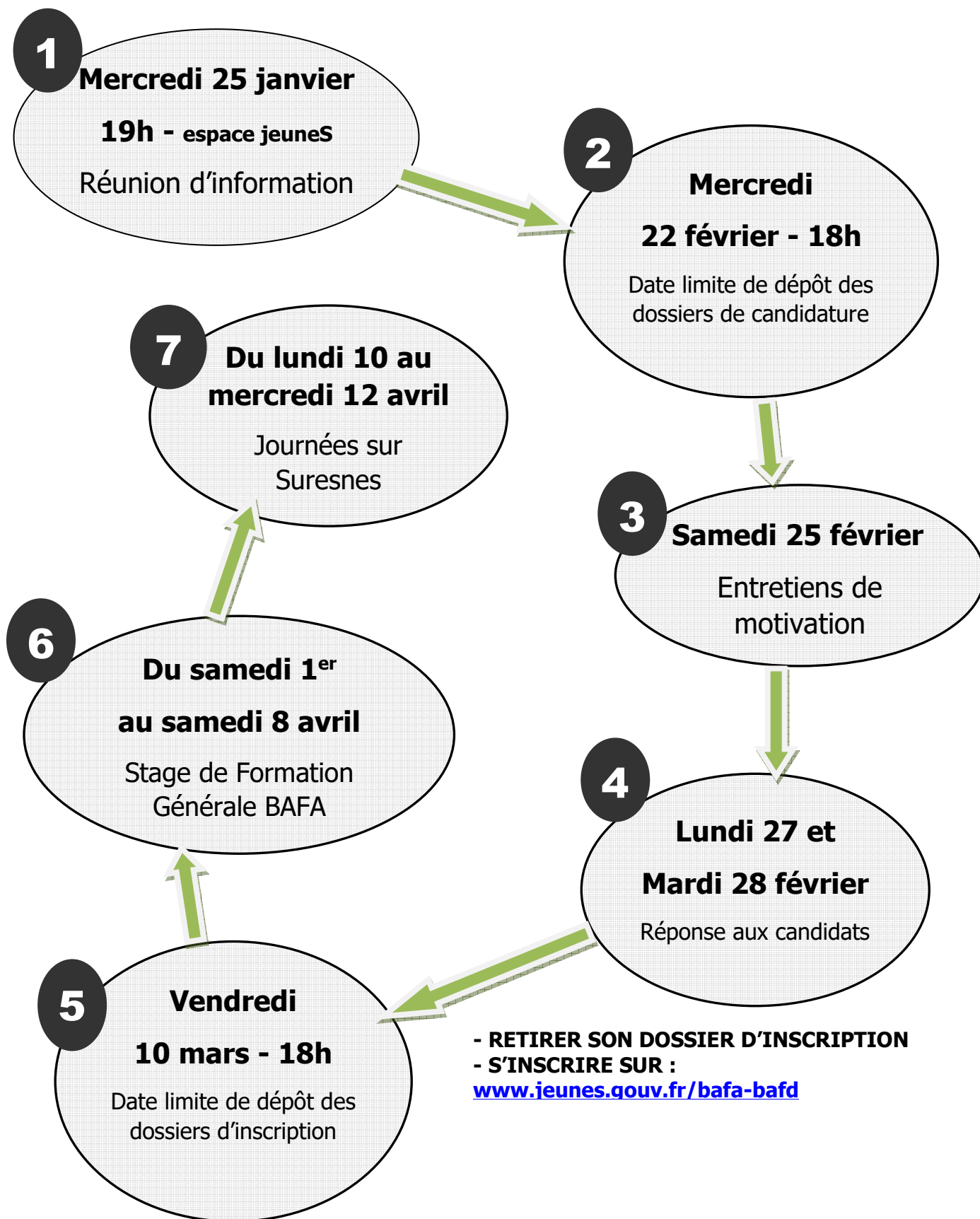
Il reste à la charge du candidat la somme de **227 euros** à régler (contre 400 à 550 euros pour un stage traditionnel hors frais de transport).

Conditions de participation

- Avoir **entre 17 et 25 ans** au premier jour du stage et être domicilié à Suresnes,
- Accomplir les **modalités d'inscription** aux dates indiquées : dossier de candidature, dossier d'inscription, règlement... (voir *Calendrier et Démarches*),
- Participer à l'**entretien** qui se déroulera **le samedi 25 février 2017** en faisant preuve d'une motivation réelle et sincère pour être animateur(trice),
- Avoir **signé la charte** d'engagement.

Les 25 participants qui remplissent les conditions de participation seront sélectionnés sur leur motivation et leur adhésion au projet.

Calendrier des démarches



Détails des démarches

**Voir les coordonnées p 14*

Début janvier 2017

- Les **dossiers de candidature** sont disponibles et à retirer au siège de Suresnes Animation* ou téléchargeables sur :
www.suresnesanimation.net
ou sur www.sij.asso.fr



- Si vous êtes concernés, vous pouvez commencer à effectuer vos **démarches de financement** (en plus de celles de la ville de Suresnes) :

Caisse d'Allocations Familiales (CAF)*

Public : moins de 25 ans, sorti du système scolaire, accompagné par un travailleur social.

Démarche : demande de rendez-vous.

(Présentez-vous comme candidat au BAFA organisé par la ville de Suresnes).

Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine

Public: demandeurs d'emploi non indemnisés, bénéficiaires du RSA, lycéens et étudiants boursiers, candidats ayant une attestation de non-imposition personnelle ou de leur famille en cas de rattachement fiscal. Le financement est modulé en fonction des autres subventions obtenues.

Démarche : dépôt de dossier

Contact : 01 40 97 45 08

dd092@jeunesse-sports.gouv.fr

Préfecture des Hauts-de-Seine, DDCS 92

167-177 Avenue Joliot Curie, 92013 Nanterre CEDEX

! **Attention les délais d'obtention des financements peuvent être longs, il vous est fortement conseillé d'effectuer ces démarches rapidement.**

La CAF et le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine peuvent attribuer d'autres bourses pour la formation BAFA, versées une fois le troisième stage effectué.

Mercredi 22 février à 18h00

Date limite de dépôt de dossiers de candidature à L'espace jeuneS*, présentez-vous en personne afin de fixer l'heure de **rendez-vous de l'entretien de motivation**.

! Tout dossier de candidature déposé au-delà des dates limites sera refusé.

Samedi 25 février

Entretiens de motivation qui se dérouleront durant la journée à L'espace jeuneS*.

Déroulement de l'entretien de motivation : Il durera entre 20 et 30 minutes. Vous serez reçu par deux membres des structures « Jeunesse » de la ville.

1- Dans un premier temps vous vous présenterez : nom, prénom, âge, études, activités personnelles et ou professionnelles, expérience(s) dans l'encadrement d'enfants (sports, baby-sitting, animation...).

2- Puis vous expliquerez avec des arguments concrets la raison de votre candidature, quelle est votre motivation et ce que l'obtention de la formation vous permettrait de réaliser.

3- Vos interlocuteurs vous poseront ensuite des questions sur votre intérêt pour la formation et pour approfondir certains sujets avec vous.

Préparation de l'entretien de motivation : Informez-vous car les candidats seront sélectionnés sur leur connaissance du BAFA, de la formule proposée par Suresnes, du métier d'animateur(trice), et sur leur motivation.


Réfléchissez aux raisons qui vous motivent à passer le BAFA selon cette formule, en structurant vos idées par points d'importance pour que vos propos soient clairs et faciles à comprendre, à la fois détaillés sans être trop longs.

Arrivez en avance, préparé et positif, dans une tenue vestimentaire adaptée. Faites attention à votre vocabulaire, posture, regard... ils seront aussi signes de votre dynamisme, de votre sérieux et de votre motivation.

! L'absence ou le retard à l'entretien de motivation exclura le candidat.

Lundi 27 et mardi 28 février

- **Réponses données aux candidats** par téléphone sur leur participation ou non à la formation.
- Mise à disposition **des dossiers d'inscription** au siège de Suresnes Animation*.



Inscription sur le site :

www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd

En plus de votre inscription, vous devez vous inscrire sur ce site du ministère de la jeunesse et des solidarités actives. Vous devrez envoyer une photocopie recto/verso de votre carte d'identité par courrier ou internet. Vous obtiendrez votre numéro d'inscription qui sera nécessaire pour remplir votre dossier d'inscription.



Vous pouvez effectuer cette démarche dans un des espaces de SIJ* avec un Informateur Jeunesse, les horaires d'ouverture sont consultables sur place ou sur www.sij.asso.fr

Vendredi 10 mars à 18h00

Date limite de dépôt des dossiers d'inscription uniquement au siège de Suresnes Animation*.

! Tout dossier de candidature ou d'inscription déposé au-delà des dates limites sera refusé. Les candidats sur liste d'attente seront alors contactés.

Si vous rencontrez des difficultés quant aux démarches à effectuer, vous pouvez contacter les équipes de Suresnes Animation ou de Suresnes Information Jeunesse*.

Du samedi 1^{er} au mercredi 12 avril 2017 inclus

La Formation Générale BAFA et les modules complémentaires

Charte d'engagement

(Exemplaire pour votre information)

Nom :

Prénom :

Par mon inscription je me suis engagé(e) à suivre la formation « Objectif BAFA » Suresnes et donc à participer dans leur intégralité :

- à la Formation Générale en internat encadrée par les formateurs de L'IFAC du samedi 1er au samedi 8 avril 2017.
- aux modules complémentaires en externat avec les journées d'animation sur une structure jeunesse de la ville de Suresnes du lundi 10 au mercredi 12 avril 2017.

J'ai pris connaissance des conditions d'organisation et je suis informé(e) que l'évaluation portera sur l'ensemble de la durée de la formation.

Mes disponibilités sont suffisantes pour effectuer, le cas échéant, mon stage pratique durant l'été 2017 sur une des structures jeunesse de la ville.

Le stage pratique qui me sera proposé éventuellement à Suresnes ne sera pas rémunéré (statut de stagiaire bénévole).

Signature du candidat,
précédée de la mention « lu et approuvé »

Les organisateurs

Suresnes Animation

L'espace jeuneS

6, allée des Maraîchers

01 41 18 15 25

Siège administratif

21, rue Merlin de Thionville

01 46 25 02 09

Ville de Suresnes

Service Jeunesse-Animation

01 41 18 15 91

Suresnes Information Jeunesse

BIJ – espace jeuneS

6, allée des Maraîchers

01 47 72 35 73

PIJ Payret

13, rue Payret Dortail

01 45 06 41 38



Caisse d'Allocations Familiales, accueil uniquement sur rendez-vous

59 rue de Billancourt

92100 Boulogne-Billancourt

0810 25 92 10 (coût 0,06 euro + prix de l'appel)

Un conseiller vous répond de 9h00 à 16h00.

Notes personnelles

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Suresnes
Information
Jeunesse**



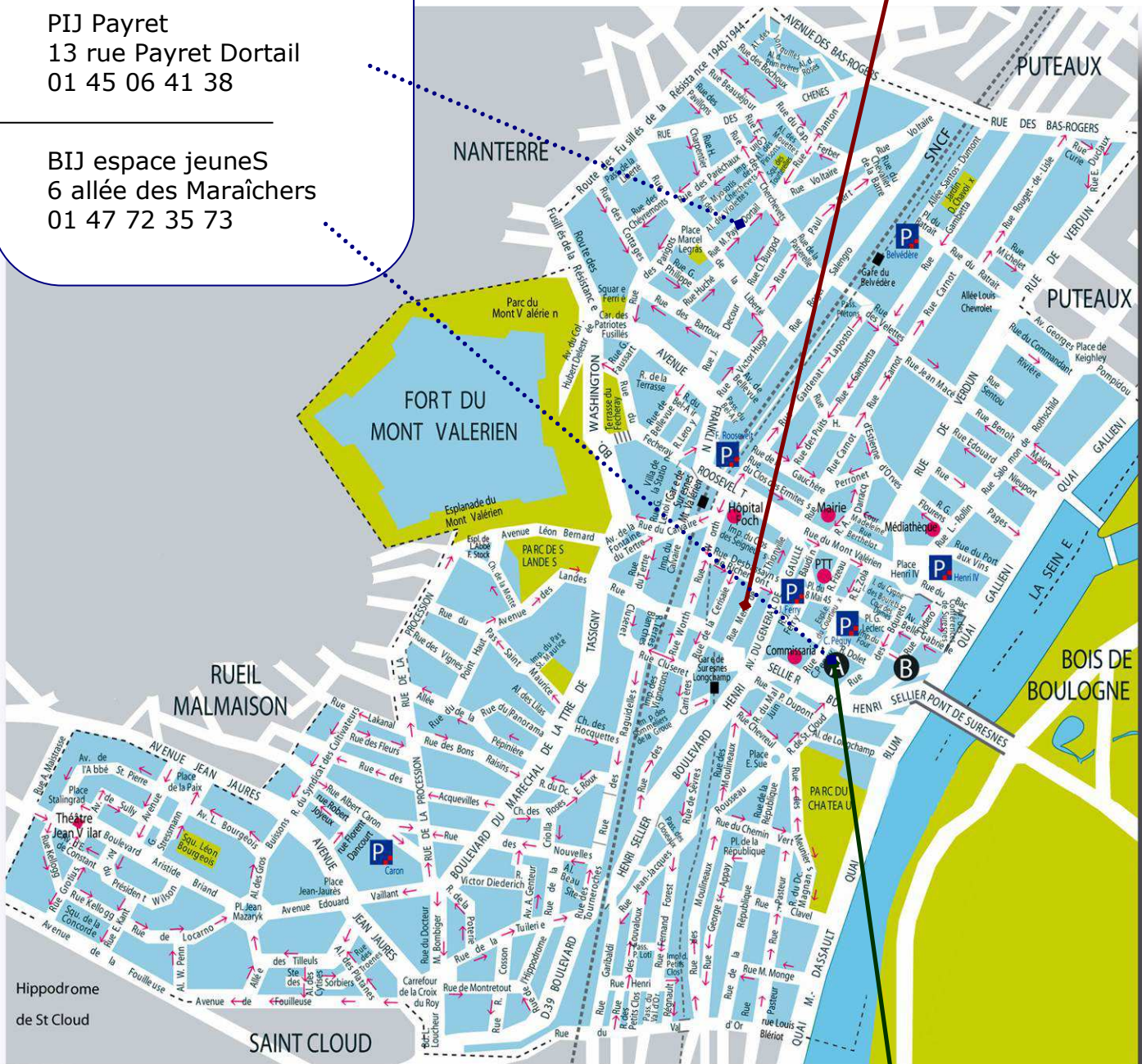
PIJ Payret
13 rue Payret Dortail
01 45 06 41 38

BIJ espace jeunes
6 allée des Maraîchers
01 47 72 35 73

Suresnes

Animation

(Siège administratif)
21 rue Merlin de
Thionville
01 46 25 02 09



L'espace jeunes S
6 allée des Maraîchers
01 41 18 15 25